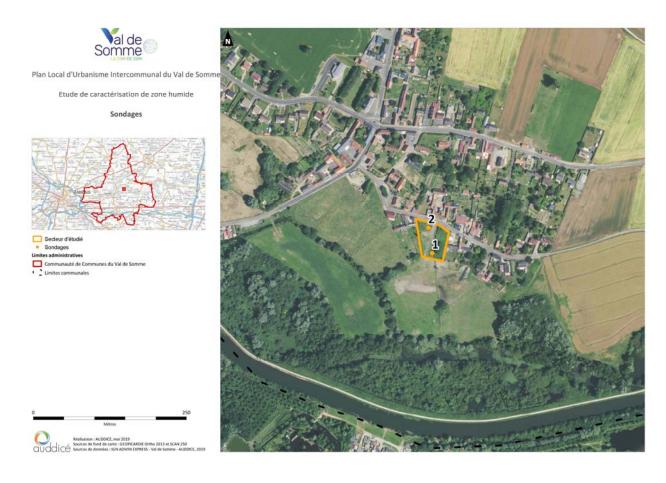
# 2.4 Commune de Vaux-sur-Somme

Ce site comprend plusieurs parcelles et représente une surface de 0,25 ha.

## 2.4.1 Critère pédologique

■ Localisation des sondages pédologiques



Carte 11. Localisation des sondages pédologiques sur le site de Vaux-sur-Somme

### Description des sondages pédologiques

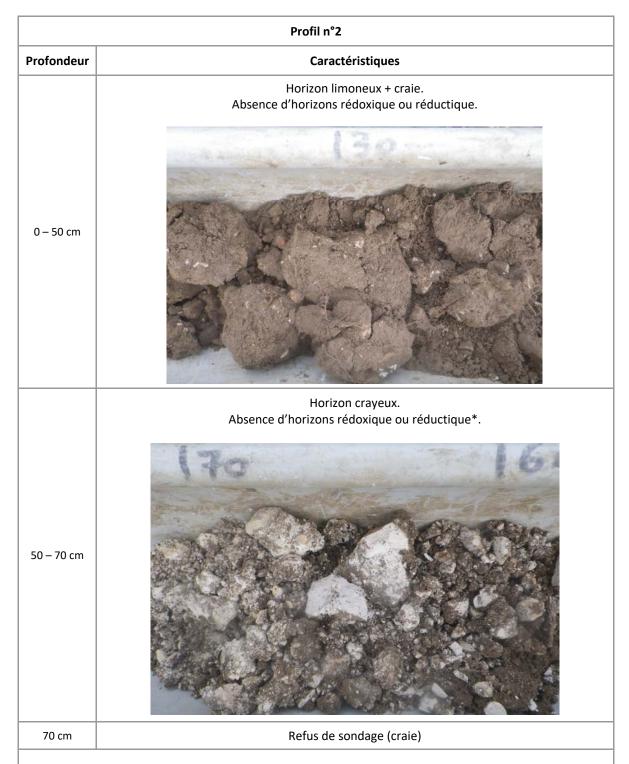
Profil n°1				
Profondeur	Caractéristiques			
	Horizon limoneux. Absence d'horizons rédoxique ou réductique.			
0 – 70 cm				
70 – 90 cm	Horizon limoneux. Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique.			
90 – 100 cm	Horizon limoneux.  Horizon rédoxique assez marqué. Absence d'horizon réductique.			
100 – 120 cm	Horizon limoneux. Horizon rédoxique marqué. Absence d'horizon réductique.			

<u>Conclusion</u>: Sol avec horizon rédoxique débutant à 70 cm de la surface du sol et qui s'intensifie en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.

Classe de sol IIIb (voir figure 1)

Sol non caractéristique de zones humides





Conclusion: Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 70 cm.

\* Les horizons rédoxiques ou réductiques peuvent être difficilement observables dans les textures pauvres en fer (à partir de 50 cm dans le cas présent : craie). Cependant, aucun horizon rédoxique n'a été observé jusque 50 cm et aucun engorgement du sol n'a été mis en évidence jusque 70 cm de profondeur (sondages réalisés en période de hautes eaux)

Classe de sol I ou II (voir figure 1)

Sol non caractéristique de zones humides



### 2.4.2 Critère flore / habitat

Le site d'étude est occupé par une prairie pâturée mésophile.

Cette prairie se rapporte au code Corine biotope 38.1 (« Pâtures mésophiles »). Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les espèces observées sont présentées ci-dessous :

Espèce	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
Graminées dont			
Lolium perenne			
Bromus hordeaceus	80 %	Non	Oui
Arrhenatherum elatius			
Dactylis glomerata			
Trifolium repens	10 %	Non	Non
Urtica dioica	5 %	Non	Non
Glechoma hederacea	< 5 %	Non	Non
Rumex obtusifolius	< 5 %	Non	Non
Ranunculus repens	< 5 %	Oui	Non
Bellis perennis	< 5 %	Non	Non
Taraxacum sect. ruderalia	< 5 %	Non	Non

Une espèce inventoriée est indicatrice de zone humide (la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)) mais elle reste très peu représentée au sein de l'habitat et ne fait pas partie des espèces dominantes.

Cet habitat n'est donc pas caractéristique de zone humide.



Prairie pâturée du site d'étude

#### 2.4.2.1 Conclusion

#### ■ Critère pédologique

Sur les 2 profils réalisés sur le site d'étude :

- 1 profil présente un horizon rédoxique débutant à 70 cm de la surface du sol et qui s'intensifie en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.
  - Ceci nous amène donc dans les classes de sol IIIb (voir figure 1 p10/11) qui n'est pas caractéristique de zone humide.
- 1 profil ne présente aucun horizon rédoxique ou réductique jusque 70 cm (puis refus de sondage du fait de la craie).
  - Notons que les horizons rédoxiques ou réductiques peuvent être difficilement observables dans les textures pauvres en fer (dans le cas présent : horizon crayeux). Cependant, aucun horizon rédoxique n'a été observé dans les horizons limoneux et aucun engorgement du sol n'a été mis en évidence jusque 70 cm de profondeur (sondages réalisés en période de hautes eaux).
  - Ceci nous amène donc dans les classes de sol I ou II (voir figure 1 p10/11) qui ne sont pas caractéristiques de zone humide.

D'un point de vue pédologique, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

#### Critère flore / habitat

Le site d'étude est occupé par une prairie pâturée qui se rapporte au code Corine Biotope 38.1 (« Pâtures mésophiles »). Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Une espèce indicatrice de zone humide a été inventoriée (la Renoncule rampante) mais elle reste très peu représentée au sein de l'habitat et ne fait pas partie des espèces dominantes.

D'un point de vue flore / habitat, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

#### Synthèse sur le caractère humide du site suite à la note technique du 26 juin 2017

Pour rappel, la note technique du 26 juin 2017 précise la notion de « végétation » inscrite à l'article L. 211-1 du code de l'environnement suite à la lecture des critères de caractérisation des zones humides faite par le Conseil d'État dans sa décision du 22 février 2017.

Pour pouvoir être prise en compte dans la caractérisation de zone humide (critères pédologique et botanique cumulatifs), la végétation doit être attachée naturellement aux conditions du sol et exprimer les conditions écologiques du milieu. Ne saurait, au contraire, constituer un critère de caractérisation d'une zone humide, une végétation « non spontanée », puisque résultant notamment d'une action anthropique.

Dans le cas présent, le site d'étude ne constitue pas une zone humide que ce soit selon le critère pédologique ou le critère flore / habitat.

En conclusion, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et au sens de la notice du 26 juin 2017.

